



Ixelles  
Elsene

Le 9<sup>e</sup> du mois Décembre 1881 à neuf heures de midi  
 après consultation, Nous Adolphe Buisson  
 après constatation, Nous Adolphe Buisson  
 dressons l'ACTE DE DÉCÈS de M<sup>lle</sup> Marie-Jeanne Josephine Van Etvelde, sans profession, d'écrite  
 Le vingt de ce mois, à neuf heures du matin, une de sept heures 1/2, domiciliée chez sa mère, âgée  
 de quarante sept ans, quatre mois et vingt jours, née à West-Brabant Oriental, vers le 14 de 1841  
Marie Sylvain D'Arce, fille de Prochère Jean Van Etvelde et de Antoniette Hebergh  
Conjointe, légitime  
 Sur la déclaration de Joseph Jehanaut, cousin, âgé de vingt et un ans, employé, domicilié à Etterbeek  
 de Albert D'Arce, son parent, âgé de vingt quatre ans, employé, domicilié à Wolke  
 Duquel acte, fait en double, il leur a été donné lecture et qu'ils ont signé avec nous.  
 Van welke acte, in dubbel gemaakt, er hun leze is gedaan en worden er get zij met ons getekend hebben.  
Jehanaut D'Arce Buisson

Délivré à des fins généalogiques, historiques ou scientifiques.

Afgeleverd voor genealogische, historische of andere wetenschappelijke doeleinden.